

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 mai 2015 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES:

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Mme Valérie St-Laurent

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Johanne Caron, directrice du Service des ressources financières

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 22 h 21.

59-CE-2014-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 11.4 *École Saint-Laurent – réfection de la cour d'école et du stationnement*

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
 - 10.1 Politique de frais de déplacement et de représentation
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Carillon – réfection de la toiture – sections A1, A2, A3 et A4
 - 11.2 École des Quatre-Saisons – réfection de la toiture – sections A1, A2, B1 et B2
 - 11.3 École Paul-De Maricourt – réfection de la maçonnerie du gymnase
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Octroi de contrat – liens de télécommunication de la téléphonie IP (PRI)
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

60-CE-2014-2015

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

61-CE-2014-2015

POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT les études et les recommandations faites par les différents comités consultatifs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

QUE le document intitulé « Politique de frais de déplacement et de représentation » présenté le 26 mai 2015 soit adopté et que sa mise en application soit à la même date que celle des prochaines conventions collectives.

Adoptée à l'unanimité

62-CE-2014-2015

ÉCOLE CARILLON – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A1, A2, A3 ET A4

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « un architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Roland Bolduc inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 006-006-45495 – Carillon – réfection de la toiture – sections A1, A2, A3 et A4, soit accordé à l'entrepreneur « Roland Bolduc inc. » pour un montant total de 199 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 mai 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

63-CE-2014-2015

ÉCOLE DES QUATRE-SAISONS – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A1, A2, B1 ET B2

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shoener Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Toitures Couture & Associés inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 004-004-45504 – des Quatre-Saisons – réfection de la toiture – sections A1, A2, B1 et B2, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Couture & Associés inc. » pour un montant total de 189 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 29 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

64-CE-2014-2015

ÉCOLE PAUL-DE MARICOURT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE DU GYMNASE

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoïn Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Brault inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 044-044-45511 – Paul-De Maricourt – réfection de la maçonnerie du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Brault inc. » pour un montant total de 201 462,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mai 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

65-CE-2014-2015

**OCTROI DE CONTRAT – LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA
TÉLÉPHONIE IP (PRI)**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de lignes de télécommunication pour la téléphonie IP se termine le 17 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce service ne peut être assuré par l'équipe en place et que nous sommes dans l'obligation de faire appel à un service externe;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a procédé à un appel d'offres public pour la Prestation de services de lignes de télécommunication (PRI) pour la téléphonie IP le 1^{er} mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) prestataires de services se sont procuré les documents;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées se sont avérées conformes et que Bell Canada est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1^o **QUE** la firme Bell Canada soit retenue comme fournisseur pour l'acquisition de services de lignes de télécommunication (PRI) pour la téléphonie IP pour une période de trois (3) ans, soit du 18 juillet 2015 au 17 juillet 2018, pour un contrat dont le montant est évalué à 110 953,80 \$ excluant les taxes;

2^o **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 31.

Présidente

Secrétaire générale